



Conge d un logement suite a une mutation puis annulation de la mu

Par **etoiline_old**, le **05/06/2007** à **09:03**

bonjour . mon mari ayant eu une mutation dans le sud j ai donne conge pour mon logement avec un preavis d un mois.rnau bout de 15 jours mon mari a refuse la mutation car j ai trouve un emploi.... rnentre temps nous avons trouver un logement pres de chez nous. donc ds la meme region sans demenager dans le sud ... dois je prevenir mon proprietaire. et dans ce cas je dois donner un preavis de 3 mois ? l employeur de mon mari aura t il des problemes ? merci de votre reponse

Par **Jurigaby**, le **05/06/2007** à **23:16**

Bonjour.rnrnBonjour, bien que votre situation ait changé, le hasard du sort fait que vous bénéficiez quand même d'un délai de pravis d'un mois lié au fait que vous venez d'obtenir un nouvel emploi.rnrnD'un point de vue purement technique, je pense que vous devriez annuler l'ancien préavis et en renvoyer un nouveau(Egalement de 1 mois).rnrnCdt.